



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place
sur le territoire de la commune de
PLAN-LES-OUATES

du 21 octobre 1987

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de
Plan-les-Ouates du 8 septembre 1987;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTÉ

il est donné le nom de :

place du Vieil-Orme à la place piétonnière située au lieu-dit le
Pré-du-Camp avec accès à l'angle formé par le chemin de Vers et le chemin
du Pré-du-Camp.

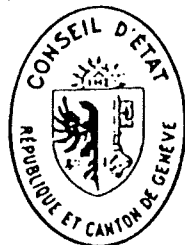
La route du Pré-du-Camp est modifiée en chemin du Pré-du-Camp. CV 58823

Arrêté du Conseil d'Etat du 14 janvier 1981, chiffre 52, modifié.

Cet arrêté entre en vigueur le 1er décembre 1987.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

[Signature]

10-12-87/4